4

MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DÉLÉGATION DE POUVOIR : 6

ABSENT NON EXCUSÉ : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 10 SEPTEMBRE,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 3 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Fréderic RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOULAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Stéphane CHÉ, Marc DUPUY, Patrick LHOMME, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVÉ, Stella BARREAU, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :
- Laurent AUZEMERY (procuration à L. ROUSSY)
- Marie-Laure BOULIN (procuration à C.ROY)
- Martine BOURBON (procuration à M. JANDAUD)
- Fabienne FERRAND
- Jérôme HARDY (procuration à B. TROUBAT)
- Brigitte LARDY (procuration à M. DUPUY)
- Rafael SOLANS EZQUERRA (procuration à P. BARIAT)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOULAUD, comme secrétaire de séance.

2024-74 APPROBATION DES MODIFICATIONS DES TARIFS 2024/2025 DE LOCATION DES GÎTES MUNICIPAUX ET DES PRESTATIONS AFFÉRENTES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier les tarifs de location du gîte de groupe du domaine de Muret afin de le rendre plus attractif et d'ajouter un tarif nuitée pour chaque gîte celui-ci n'étant pas prévu actuellement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajouter aux prestations afférentes à la location des gîtes, une tarification pour la vente de cartes postales, dans un but de développement touristique et de communication autour de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir le calendrier tarifaire des locations 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20240910-2024-75-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

TARIFS DES GÎTES COMMUNAUX DU DOMAINE DE MURET						
	NUIT	WEEK-END*	SEMAINE	MOIS	NUIT SUPPLÉMENTAIRE	BAIL MOBILITÉ-PRÉCAIRE
GÎTES DU CORPS DE FERME (n°1 à 12 et n°14) (4 pers.) * n° 10 accessible PMR	70 €	105 €	170€ 190 € 220 €	400 € 450 € 490 €	35 €	450 €
GÎTES DU HAMEAU (n°15 à 22) (4 à 6 pers.)	80 €	130 €	210 € 280 € 330 €	510 € 580 € 750€	45 €	
GÎTES DE L'ÉTANG (n°23 à 26) (7 à 8 pers.)	90 €	150 €	260 € 350 € 420 €	530€ 640€ 900€	50 €	
GÎTE DE GROUPE (n°13) (8 à 10 pers.)	90 €	250 €	300 € 400 € 500 €	680 €	50 €	680 €

*2 nuits : vendredi et samedi ou samedi et dimanche

Pour rappel, la tarification des gîtes étant différenciée en fonction des périodes de l'année (haute, moyenne, basse saison), le calendrier pour l'année 2024 est le suivant :

BASSE SAISON	DU 06/01/24 AU 29/03/24 ET DU 16/11/24 AU 03/01/25
MOYENNE SAISON	DU 30/03/2024 AU 28/06/2024 ET DU 31/08/2024 AU 15/11/2024
HAUTE SAISON	DU 29/06/2024 AU 30/08/2024

Pour l'année 2025, il est proposé le calendrier suivant :

BASSE SAISON	DU 03/01/25 AU 28/03/25 ET DU 15/11/25 AU 02/01/26
MOYENNE SAISON	DU 29/03/2025 AU 27/06/2025 ET DU 30/08/2025 AU 14/11/2025
HAUTE SAISON	DU 28/06/2025 AU 29/08/2025

Le versement d'un acompte de réservation fixé à 25 % du prix total de la location sera demandé aux clients des gîtes de Muret. Le règlement du solde se fera lors de l'arrivée dans le gîte.

Depuis la hausse de 100 € de la caution « ménage » en 2022, les dégradations ainsi que la durée de nettoyage des gîtes ont nettement diminué. Par conséquent, il convient de reconduire ces dépôts de garantie en maintenant les mêmes tarifs, à savoir :

Dépôt de garantie pour la location	500 €
Dépôt de garantie pour le « ménage »	180 €

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20240910-2024-75-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Par ailleurs, je vous propose de confirmer les tarifs se rapportant à d'autres prestations périphériques :

Jeton pour le lavage du linge	3 € l'unité
Jeton pour l'utilisation du sèche-linge	3 € l'unité
Forfait ménage	100 €
Accueil d'un animal :	
Au weekend	3 €
A le semaine	5 €
A la quinzaine	10 €
Au mois	20 €

Aussi, des cartes postales de la ville d'Ambazac seront vendues à l'accueil des gîtes au tarif suivant :

Cartes postales photographies IZIS	1 € l'unité
Cartes postales de la commune	2 € l'unité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter la grille tarifaire proposée pour l'année 2024/2025 concernant la location des gîtes du Domaine de Muret ainsi que les tarifs des prestations accessoires proposées aux clients ;

DIT que ces tarifs s'appliquent à compter du 16 novembre 2024 ;

DIT que la comptabilité relative à ces cautions sera retranscrite dans un registre tenu par le régisseur de la Régie de recettes des gîtes de Muret ;

APPROUVE la définition des périodes de tarification des locations des gîtes de Muret, telle qu'elle lui a été exposée ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire exécuter les présentes.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11 septembre 2024
Pour copie conforme, le 11 septembre 2024
Le Maire,
Peggy BARIAT.

MAIRIE D'AMBAZAC
87 (Haute-Vienne)

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20240910-2024-75-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024